

L'essentiel de l'état des lieux du projet de territoire Seudre

PARTIE I : Présentation du contexte général (1/2)

COMMENT S'ORGANISE LA GESTION QUANTITATIVE ?



La Charente-Maritime connaît un fort déséquilibre entre la ressource en eau et les prélèvements. De nombreux bassins sont classés en **zones de répartition des eaux (ZRE)**. Ce sont les secteurs où est constatée une insuffisance, autre qu'exceptionnelle de la ressource en eau par rapport aux besoins des utilisateurs. Ce déficit peut provoquer une situation critique pour les milieux aquatiques.

En réponse à cette situation et à la Directive Cadre sur l'Eau, l'Etat et ses partenaires mettent en oeuvre une **gestion structurelle** des prélèvements d'irrigation en complément de la gestion **conjoncturelle**.

Quelques définitions

La gestion structurelle a pour objectif de diminuer annuellement et progressivement les volumes alloués à l'irrigation afin de parvenir à l'objectif du **volume prélevable**.

La gestion conjoncturelle vise à gérer les situations de sécheresse en définissant des **seuils de surveillance** (ex : débit de crise) du milieu et en prenant les mesures nécessaires pour anticiper leur franchissement.

Volume prélevable : volume global que le milieu est capable de fournir tout en garantissant le bon fonctionnement des milieux aquatiques.



LES ACTEURS DU PROJET

"Le projet de territoire est un engagement entre les acteurs de l'eau."

Qui fait quoi pour construire ce projet ?

Validation et décision :

La **Commission Locale de l'Eau (CLE)** du SAGE Seudre qui décide et oriente le projet.

Construction et élaboration :

Le **comité technique** est constitué de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de la DDTM 17, du Conseil départemental 17, de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Il appuie techniquement les porteurs du projet.

Des commissions thématiques constituées d'experts peuvent être réunies ponctuellement pour discuter de problématiques particulières.

Consultation et avis :

Les usagers de l'eau du territoire sont consultés lors de réunions publiques d'information et d'ateliers.

Information :

Les citoyens/usagers de l'eau du territoire.

Animation et rédaction :

Le projet de territoire est élaboré par le Syndicat mixte d'accompagnement du SAGE Seudre (SMASS) et le Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime (SYRES 17).

Garantie du bon déroulement du débat public :

Les garants du débat public, désignés par la commission nationale du débat public (CNDP) sont présents pour garantir la neutralité du projet.

L'OUTIL "PROJET DE TERRITOIRE"

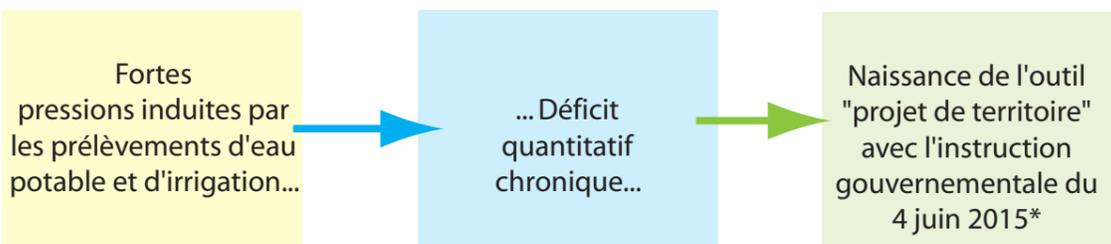


Objectifs

Construire un **programme d'actions** visant :

- A instaurer une gestion quantitative globale sur le bassin.
- Equilibrer l'ensemble des usages de l'eau par rapport à la ressource disponible en prenant en compte l'ensemble des enjeux et des usagers du territoire, la qualité de l'eau et l'impact du changement climatique.

Pourquoi un projet de territoire sur le bassin de la Seudre ?



DEROULEMENT DE LA DEMARCHE



Grandes phases de l'élaboration du projet de territoire Seudre

